

Assistantes et Assistants de Prévention

Formation Préalable Obligatoire pour la FPT



Objectifs de la formation :

- Identifier le rôle et les missions d'assistant ou assistante de prévention
- Participer à la démarche d'évaluation des risques et à la politique de prévention
- Intervenir dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels
- Être capable d'assister et de conseiller l'autorité territoriale

Tous les détails au verso →



Public

Agents titulaires ou contractuels
Catégorie A, B ou C
Futurs Assistants de Prévention



Effectifs

8 personnes maximum
par session
Individualisation possible



Prérequis

Savoir
lire, écrire
et compter



Durée et Horaires

5 jours (30h)
9h-12h Et 13h-16h
Accessible en 30 jours



Validation

Attestation
de formation



Animateur

Expert en prévention
dans la FPT - ACFI
10 ans d'expérience



Moyens

Salle de cours
Vidéo projection
Support de formation



Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie et de pratique. Mises en situation, exercices sur la prévention, cartographie des acteurs, jeux pédagogiques



Handicap : Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements



Tarifs et Financements : 700€ HT / jour
Rapprochez-vous de votre OPCO, de Pôle emploi ou utiliser votre Compte Personnel de Formation



100 % de Réussite en 2022



100 % de Satisfaction en 2022



Déroulé de la formation

Assistants et Assistants de Prévention

Formation Préalable Obligatoire pour la Fonction Publique Territoriale



Module 1 de la formation préalable : 3 jours

- Enjeux de la prévention des risques professionnels dans la fonction publique territoriale
- Principes Généraux de Prévention
- Cadre réglementaire, Responsabilité et Jurisprudence en prévention des risques
- Identifier les différents acteurs de la prévention dans la fonction publique territoriale ainsi que leurs rôles
- Positionnement et fonction d'assistant de prévention
- Déterminer les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction d'assistant de prévention
- Intégrer les notions fondamentales de la prévention des risques professionnels
- Distinguer et utiliser les documents obligatoires
- Participer à la démarche d'évaluation des risques professionnels (Document Unique)
- Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Traduire en situation professionnelle les acquis de la première séance

Module 2 de la formation préalable : 2 jours

- Mécanisme d'apparition du dommage
(Dangers, exposition, risques, élément déclenchant, dommages)
- Analyser l'accident de service ou la maladie professionnelle
- Connaître et savoir utiliser les méthodes d'analyse d'une situation de travail
- Rédiger rapports et compte-rendu adaptés aux publics concernés et communiquer à l'oral

Recensement et mise à disposition des outils



Règlementation :

Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
Arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants / conseillers de prévention, et des ACFI



Métiers et débouchés :

Assistant de prévention, Conseiller de prévention, Chargé de Prévention